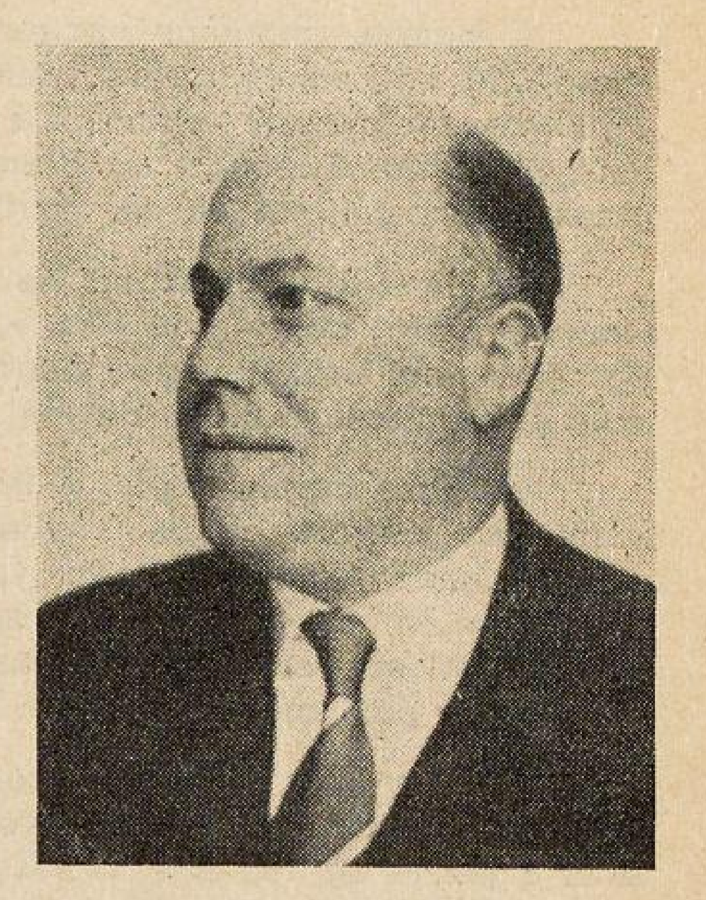
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Première Circonscription du Cantal



AUGUSTIN CHAUVET

CANDIDAT DU CENTRE REPUBLICAIN

Officier de la Légion d'honneur
Maire d'Anglards-de-Salers
Conseiller Général de Salers
DEPUTÉ SORTANT
Président du Syndicat des Eaux de la région de Mauriac
Président-Fondateur de la Société Coopérative d'H.L.M. « Le Foyer Cantalien »
Président de la Société du Herd-Book de Salers et du Syndicat de Contrôle Laitier du Cantal

Chers Concitoyens,

Lors du référendum du 28 septembre, les électeurs du Cantal se prononçaient, à la majorité de 84,8 %, en faveur de la nouvelle Constitution.

Le profond changement de nos institutions républicaines comme le renouvellement prématuré de l'Assemblée Nationale et du Sénat, répondent donc au vœu des Cantaliens et des Français.

C'est pourquoi les électeurs et électrices de la première circonscription d'Aurillac, qui comprend les huit cantons de l'arrondissement et deux cantons (Pléaux et Salers) de l'arrondissement de Mauriac, sont appelés, le dimanche 23 novembre, à élire un député.

J'ai l'honneur de vous demander le renouvellement de mon mandat parlementaire. Sur le plan de l'intérêt national comme dans le domaine des activités cantaliennes, j'ai le sentiment d'avoir loyalement accompli depuis janvier 1956 la haute mission que vous m'aviez confiée. Tous mes votes témoignent de ma volonté d'union de tous les Français dans une même espérance de redressement du Pays. J'ai voulu l'équité sociale, le maintien de toutes nos libertés, et la sauvegarde de la Paix.

Devant la France de la V[e] République au crédit moral déjà restauré et aux institutions rénovées, s'ouvre un destin enrichi des plus heureux espoirs que fixera une Assemblée, unie dans sa diversité d'opinions, résolue dans ses tâches de reconstruction, ferme dans ses desseins patriotiques et sociaux. Le renforcement de l'Exécutif, le contrôle vigilant du Législatif, la stabilité gouvernementale assurée, le consentement quasi-unanime des citoyens demeurés libres, tout concourt en cette heure décisive à la résurrection de l'âme française, des valeurs françaises, du renom français, et au maintien de la présence française dans les territoires d'outre-mer.

La crise de régime est écartée. L'éveil du civisme de tout un peuple nous a épargné les sanglantes aventures de la guerre civile. Hormis les aveugles disciples de Staline, la solidarité nationale peut désormais jouer à plein, la courtoise controverse aidant, dans l'accomplissement de toutes les tâches consacrées à nos communes destinées. C'est maintenant une affaire de volonté. Que l'énergie soit à l'égal de l'intelligence, et la France sera sauvée. Nous avons des idées à revendre : nous manquons de caractère. Vouloir obstinément, à la manière patiente et tenace de l'Auvergnat, tout est là.

La réforme politique en voie d'accomplissement, d'autres réformes aussi urgentes doivent suivre. En tout premier lieu : la réforme fiscale. Le maquis de la fiscalité, qui provoqua la légitime révolte des commerçants, et contraint le moindre contribuable à faire le métier d'expert-comptable, est un scandale permanent auquel le bon sens comme la justice commandent de mettre fin au plus tôt.

L'Etat se doit de montrer l'exemple de l'honnêteté, notamment par la prise en charge des dépenses

d'intérêt général qui alourdissent les finances communales et départementales, et en affectant strictement les impôts à l'objet pour lequel ils ont été créés. Les milliards votés pour le fonds routier, que paient les automobilistes, doivent servir à l'entretien des routes nationales et des chemins départementaux et vicinaux. L'Etat-commerçant peut faire des économies par la sévère surveillance de ses marchés, tout gaspillage ou concussion étant durement réprimés.

L'Algérie, problème majeur, semble en voie de solution. La guerre qui nous est imposée, avec la complicité des communistes, nous a coûté 7.200 officiers et soldats, 1.500 civils et plus de 10.000 musulmans, vieillards, femmes et enfants. Ce massacre condamne devant l'Histoire et la conscience humaine ceux qui l'ont déchaîné. Appelé à se prononcer librement et à participer avec les Français au gouvernement et à l'expansion économique de ses territoires, le peuple arabe retrouvera la paix et connaîtra un sort meilleur.

La Paix, que menacent les éternels fauteurs de guerre guidés par ceux qui rêvent de conquête universelle « par tous les moyens », est en dépit des assemblées internationales un problème de force. La justice pour être forte a besoin d'armes. Toute faiblesse mettrait l'Europe entière — on l'a vu en Hongrie — sous la domination de la Russie soviétique. Il s'agit de savoir si nous renonçons à l'esclavage.

La Paix sociale implique le travail assuré, l'avenir largement ouvert aux jeunes, la protection des vieillards, des infirmes et des mutilés du travail, une législation généreuse en faveur des anciens combattants et prisonniers et de toutes les victimes de la guerre, la lutte contre le taudis, la construction intensive de logements, la lutte contre tous les fléaux sociaux, notamment contre l'alcoolisme qui de nouveau remplit asiles et prisons. Le droit à la vie, c'est l'instruction favorisée, l'emploi équitablement rémunéré, une retraite qui ne soit pas une aumône de misère.

Le Cantal, à prédominance paysanne, vit pauvrement de la terre. On peut même dire qu'il en meurt. Combien d'exploitations agricoles dont le revenu net annuel n'excède pas 250.000 francs ? Notre département a perdu en 130 ans, 77.000 habitants et, chaque année, l'exode rural le prive de quelque 3.000 jeunes gens, instruits et formés chez nous au prix de grands sacrifices et contraints d'aller à Paris gagner leur pain. Ainsi, tous les ans, le Cantal s'affaiblit de la population d'un chef-lieu de canton. Le Cantal devient un désert. Voilà la tragédie que nous vivons. Voilà le problème primordial à la solution duquel toutes les autorités sociales et politiques du département doivent s'attacher.

L'agriculture reste évidemment notre chance essentielle. Son essor par la modernisation de l'outillage, la qualité de ses produits et leur rentabilité garantie, requiert toutes les initiatives et toutes les audaces. Mais pour maintenir au village toute la famille paysanne, le plan d'expansion économique doit prévoir et faciliter l'installation de petites et moyennes industries, conformément d'ailleurs au plan gouvernemental de décentralisation qui a pour objet de décongestionner ce monstrueux rassemblement qu'est la région parisienne.

Le Cantal a le privilège d'offrir au citadin l'incomparable parure de ses montagnes et de ses vallées. D'où sa vocation touristique. Mais un tourisme familial et social, qui devrait diriger vers nos régions, de juin à septembre, cent mille estivants. Le mouvement est lancé. Il doit être intensifié, notamment par la création dans les villages de gîtes ruraux. Le tourisme fait travailler le paysan, le commerçant, et la plupart des corps de métier. Le tourisme est source de richesse.

Comme maire, comme conseiller général, comme rapporteur général du budget du Cantal, comme député, comme rapporteur du budget des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme à l'Assemblée Nationale, j'ai eu à connaître de tous les problèmes touchant au développement de notre département : adductions d'eau, électrification, habitations à bon marché, amélioration du réseau routier, téléphone rural, protection de l'industrie laitière, installation d'usines de remplacement à Champagnac, exploitation de gisements d'uranium, etc... Les magnifiques résultats du « Foyer Cantalien » (700 millions de travaux, 170 logements terminés, 80 en cours de construction ou d'achèvement, 1.000 personnes logées) sont un des témoignages probants de mon souci d'une politique sociale efficace, d'une politique qui ne se contente point de discours prometteurs.

Je ne suis qu'un homme de bonne volonté. J'ai fait le vœu de servir ma petite patrie. Mon passé atteste un long effort et garantit la promesse que je renouvelle solennellement de travailler à la prospérité de notre cher département.

Les mots sont vains. Seuls les actes comptent.

Je sollicite plus que votre confiance : votre amitié.

Augustin CHAUVET,
DEPUTÉ SORTANT

André VIDAL,
Notaire à Aurillac,
REMPLAÇANT EVENTUEL

VU, LE CANDIDAT.

AURILLAC - IMPRIMERIE MODERNE